

# Communiqué

**EMPIRE**  
**COMPANY LIMITED**

115, rue King  
Stellarton (N.-É.)  
B0K 1S0

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**le 11 mars 2008**

**À l'attention des rédacteurs des chroniques affaires et finance:**

**Empire déclare un bénéfice net de 48,6 M\$ au troisième trimestre**

STELLARTON, N.-É., le 11 mars /CNW/ - Empire Company Limited (EMP.A à la Bourse de Toronto) a déclaré aujourd'hui pour son troisième trimestre terminé le 2 février 2008 un bénéfice net de 48,6 M\$ (0,74 \$ par action), comparativement à un bénéfice net de 31,9 M\$ (0,48 \$ par action) pour le trimestre correspondant du dernier exercice, ce qui représente un bond de 52,3 %. Le bénéfice net du troisième trimestre tient compte de gains en capital et autres éléments, après impôts, de (0,3)M\$, par rapport à des gains en capital et autres éléments, après impôts, de (1,0)M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice précédent.

Pour le troisième trimestre terminé le 2 février 2008, le bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, équivaut à 48,9 M\$ (0,74 \$ par action), comparativement à 32,9 M\$ (0,49 \$ par action) pour le troisième trimestre du dernier exercice, ce qui constitue une progression de 48,6 %.

Faits saillants financiers du troisième trimestre (comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent)

- Produits d'exploitation de 3,5 G\$, en hausse de 221,1 M\$, ou de 6,7 %.
- Hausse de 2 % du chiffre d'affaires des magasins comparables de Sobeys Inc. ("Sobeys").
- Bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, de 48,9 M\$, en hausse de 16 M\$, ou de 48,6 %.
- Bénéfice par action avant gains en capital et autres éléments, après impôts, de 0,74 \$, en hausse de 0,25 \$ par action.
- Bénéfice net de 48,6 M\$ (0,74 \$ par action), une augmentation de 16,7 M\$.
- Ratio de la dette portant intérêt sur le capital total de 45,8 % comparativement à 30,9 % un an auparavant.

Paul Sobey, président et chef de la direction, a déclaré : "Dans un environnement marqué par une concurrence de plus en plus vive, notre secteur de la distribution alimentaire et notre secteur de l'immobilier continuent de se consacrer à la meilleure exécution possible de leurs stratégies respectives. Dans le cas de Sobeys, cela prend la forme d'un engagement indéfectible envers l'établissement de prix concurrentiels, d'améliorations constantes au chapitre de l'innovation et de la gamme de produits, d'une meilleure exécution dans les magasins ainsi que d'un souci permanent de

réduction des coûts et d'accroissement de la productivité.

Notre secteur de l'immobilier maintient sa démarche disciplinée consistant à miser sur les possibilités de développement propres à notre réseau d'établissements de détail, les projets terminés étant d'abord offerts en vente au FPI Crombie dans lequel nous détenons une participation de 48 %.

La vente, annoncée après la clôture du trimestre, à savoir le 25 février 2008, de 61 propriétés détenues par notre filiale en propriété exclusive, Sobey Leased Properties, au FPI Crombie pour la somme de 428,5 M\$ constitue un bel exemple de cette stratégie.

En ce qui a plus particulièrement trait au troisième trimestre, les facteurs suivants ont contribué à l'augmentation de nos bénéfices consolidés : la participation de 100 % que nous détenons désormais dans Sobeys par suite de la conclusion de sa privatisation en juin dernier; l'amélioration constante de Sobeys pour ce qui est du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables, ainsi que de la réduction des coûts liés aux processus d'affaires, à la rationalisation des activités et à la mise en œuvre de systèmes informatiques; la contribution accrue des activités immobilières à vocation résidentielle à notre bénéfice; et un ajustement fiscal favorable."

#### Survol financier

##### Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés du troisième trimestre se chiffrent à 3,5 G\$, par rapport à 3,28 G\$ l'an dernier, un gain de 221,1 M\$, ou de 6,7 %.

Les produits d'exploitation de Sobeys ont totalisé 3,44 G\$, une augmentation de 209,2 M\$, ou de 6,5 %, comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires des magasins comparables a progressé de 2 % au troisième trimestre. Dans l'ensemble, il n'y a eu aucune inflation du prix de détail des aliments au troisième trimestre.

La croissance des ventes au détail de Sobeys résulte de la poursuite de la mise en œuvre d'initiatives de vente et de merchandisage ainsi que du maintien de prix concurrentiels à l'échelle du pays, combiné à l'accroissement de la superficie de vente au détail découlant des nouveaux magasins, des travaux d'agrandissement et de l'acquisition de Thrifty Foods, le 12 septembre 2007. Thrifty Foods a généré un chiffre d'affaires de 145,8 M\$ au troisième trimestre.

Exception faite de l'incidence du déclin des ventes en gros de produits du tabac et de l'acquisition de Thrifty Foods, le chiffre d'affaires de Sobeys aurait augmenté de 2,5 % au troisième trimestre.

Au cours du troisième trimestre, 11 magasins d'entreprise et affiliés ont été ouverts, acquis ou relocalisés, alors qu'au troisième de l'exercice précédent, ce sont 14 magasins d'entreprise et affiliés qui avaient été ouverts, acquis ou relocalisés. De plus, six autres magasins ont été agrandis pendant le troisième trimestre comparativement à neuf pendant le troisième trimestre l'an dernier. En tout, 14 magasins ont été fermés pendant le trimestre, alors qu'au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, ce sont dix magasins qui avaient été fermés. Cinq magasins ont changé de bannière au cours du troisième trimestre de 2008, le même nombre qu'au cours du troisième trimestre du dernier exercice.

À la fin du troisième trimestre, la superficie de vente de Sobeys totalisait 27,1 millions de pieds carrés, soit 3 % de plus qu'au troisième trimestre de l'exercice précédent.

Le secteur immobilier a déclaré des produits d'exploitation (après opérations intersectorielles) de 28,4 M\$, soit 6,6 M\$ de plus que les 21,8 M\$ inscrits au troisième trimestre l'an dernier. Les produits d'exploitation liés

aux propriétés commerciales ont augmenté de 1 M\$, alors que ceux des propriétés résidentielles ont augmenté de 5,6 M\$. L'accroissement des produits d'exploitation liés aux propriétés résidentielles s'explique par des ventes plus importantes que prévu dans l'Ouest canadien. L'augmentation des produits d'exploitation associés aux propriétés commerciales est en grande partie attribuable aux acquisitions de propriétés.

Le secteur des placements et autres activités a généré des produits d'exploitation de 34,7 M\$ au troisième trimestre, comparativement à 29,4 M\$ pour la même période du dernier exercice. Cette hausse découle principalement de l'augmentation des produits d'exploitation de la filiale en propriété exclusive, Empire Theatres.

#### Bénéfice d'exploitation

Au troisième trimestre, le bénéfice d'exploitation consolidé a totalisé 90,7 M\$, un gain de 17,8 M\$, ou de 24,4 %, par rapport aux 72,9 M\$ déclarés pour le trimestre comparable de l'exercice précédent.

La contribution de Sobeys au bénéfice d'exploitation d'Empire s'est élevée à 68,7 M\$, une progression de 20,7 M\$, ou de 43,1 %, par rapport aux 48 M\$ inscrits au troisième trimestre du dernier exercice. Pour le troisième trimestre, la marge d'exploitation de Sobeys, qui correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation, s'est établie à 2 % alors qu'elle était de 1,49 % au troisième trimestre de 2007. Le bénéfice d'exploitation du troisième trimestre de 2008 tient compte d'une hausse de 14 M\$ des charges d'amortissement, laquelle témoigne des dépenses en immobilisations soutenues de Sobeys. Le bénéfice d'exploitation du troisième trimestre de l'exercice 2007 comprenait des frais de 20,2 M\$ pour des initiatives concernant les processus d'affaires et les systèmes informatiques, ainsi que pour la rationalisation des activités.

La contribution du secteur de l'immobilier au bénéfice d'exploitation s'est établie à 22,4 M\$, soit 4,9 M\$ de plus que les 17,5 M\$ du troisième trimestre de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation généré par les propriétés commerciales a augmenté de 0,9 M\$, tandis que celui tiré des propriétés résidentielles a connu une hausse de 4 M\$, par rapport au troisième trimestre du dernier exercice. La hausse du bénéfice d'exploitation tiré des propriétés résidentielles s'explique principalement par les ventes de terrains résidentiels qui ont été plus importantes dans l'Ouest canadien, comme il a déjà été mentionné. L'augmentation du bénéfice d'exploitation lié aux propriétés commerciales est surtout attribuable à la croissance du bénéfice comptabilisé à la valeur de consolidation tiré de la participation de 48 % d'Empire dans le FPI Crombie.

Le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités, déduction faite des charges du siège social, s'est élevé à (0,4)M\$, comparativement à 7,4 M\$ au troisième trimestre du dernier exercice. Le déclin du bénéfice d'exploitation est principalement le fait de la baisse des revenus de dividendes et des intérêts créditeurs sur les placements, ainsi que de la diminution du bénéfice d'exploitation des autres activités.

#### Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont chiffrés à 30,1 M\$ par rapport à 15,9 M\$ au troisième trimestre du dernier exercice, ce qui représente un accroissement de 14,2 M\$. Cette hausse était en grande partie prévue, compte tenu de l'endettement associé au financement de la privatisation de Sobeys, opération conclue le 15 juin 2007, ainsi qu'au financement de l'acquisition de Thrifty Foods, le 12 septembre 2007.

## Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif du troisième trimestre de l'exercice 2008 a été de 21,6 %, par rapport à 27,5 % l'an dernier. La baisse du taux d'imposition effectif découle principalement des réductions du taux général fédéral d'imposition des sociétés. Ces réductions ont entraîné une diminution nette des actifs et des passifs d'impôts futurs de la société, ainsi qu'une baisse correspondante de 5,4 M\$ de la charge d'impôts. Des réductions de taux similaires s'étaient traduites par une diminution de 2 M\$ de la charge d'impôts au troisième trimestre de l'exercice 2007.

## Part des actionnaires sans contrôle

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2008, Empire a inscrit une charge liée aux actionnaires sans contrôle de 1,4 M\$, comparativement à une charge liée aux actionnaires sans contrôle de 8,4 M\$ au troisième trimestre de l'exercice précédent. La diminution des charges liées à la part des actionnaires sans contrôle est principalement le fait de l'accroissement de la participation d'Empire dans Sobeys, laquelle est passée à 100 % le 15 juin 2007. À la fin du troisième trimestre du dernier exercice, Empire détenait une participation de 72,1 % dans Sobeys.

## Bénéfice avant gains en capital et autres éléments

Le bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, s'est fixé à 48,9 M\$ au troisième trimestre, comparativement à 32,9 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 48,6 %. La hausse de 16 M\$ du bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, s'explique par la croissance de 17,8 M\$ du bénéfice d'exploitation au troisième trimestre, par la diminution de 9,8 M\$ des charges liées à la part des actionnaires sans contrôle et par la baisse de 2,6 M\$ de la charge d'impôts, laquelle a été partiellement annulée par une augmentation de 14,2 M\$ des intérêts débiteurs, conformément à ce qui a déjà été mentionné.

## Gains en capital et autres éléments

Le bénéfice net du troisième trimestre tient compte de gains en capital et autres éléments, après impôts, de (0,3)M\$, par rapport à des gains en capital et autres éléments, après impôts, de (1,0)M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice précédent.

## Bénéfice net

Le bénéfice net consolidé s'est établi à 48,6 M\$ (0,74 \$ par action), alors qu'il s'était chiffré à 31,9 M\$ (0,48 \$ par action) pour le troisième trimestre de l'exercice précédent, ce qui constitue un gain de 52,3 %.

## Situation financière consolidée

À la fin du troisième trimestre, le ratio de la dette portant intérêt sur le capital total était de 45,8 %, en comparaison de 30,9 % à la fin du troisième trimestre de l'exercice précédent. Cette augmentation du ratio était prévue. Elle est surtout attribuable aux dettes qui ont été contractées au premier trimestre en vertu d'une facilité de crédit renouvelable et qui ont servi à financer la privatisation de Sobeys, ainsi que l'acquisition de Thrifty Foods, le 12 septembre 2007.

Au 2 février 2008, le portefeuille de placements d'Empire, ce qui inclut sa participation de 27,6 % dans le Fonds de revenu Wajax (WJX.UN à la Bourse de Toronto) et sa participation de 48,1 % dans le FPI Crombie (CRR.UN à la Bourse de Toronto), avait une valeur marchande de 348 M\$ sur un prix de base de 137,6 M\$, ce qui correspond à un gain non réalisé de 210,4 M\$. En comparaison, le gain non réalisé se chiffrait à 384,6 M\$ au début de l'exercice et à 383 M\$ à la fin du troisième trimestre de l'exercice précédent. La privatisation de Sobeys a aussi été financée par le produit de 278 M\$ généré par la vente, conclue au premier trimestre de 2008, de certains placements du portefeuille.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ont totalisé 166,2 M\$ au troisième trimestre, comparativement à 124,5 M\$ pour le trimestre correspondant du dernier exercice. Les immobilisations pour le secteur de la distribution alimentaire ont représenté 147,3 M\$ du total des dépenses en immobilisations du troisième trimestre. Les dépenses en immobilisations des secteurs de l'immobilier et des placements et autres activités se sont chiffrées à 16,3 M\$ et à 2,6 M\$, respectivement, au troisième trimestre.

#### Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B. Ce dividende sera versé le 30 avril 2008 aux actionnaires dûment inscrits en date du 14 avril 2008. De plus, le conseil a déclaré des dividendes réguliers sur les actions privilégiées en circulation de la société. Au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et des lois provinciales applicables, les dividendes sont admissibles au traitement fiscal favorable applicable à de tels dividendes.

#### Définition des mesures non conformes aux PCGR

Certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La société utilise ces mesures, car elle croit que certains investisseurs s'en servent pour évaluer le rendement financier d'Empire. La dette portant intérêt s'entend de toute dette portant intérêt, et le capital total correspond à la dette portant intérêt plus les capitaux propres. La couverture de l'intérêt correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les intérêts débiteurs. Le résultat d'exploitation représente le bénéfice net avant le montant après impôts des gains en capital et des autres éléments. Le bénéfice d'exploitation ou BAII correspond au résultat d'exploitation avant la part des actionnaires sans contrôle, les intérêts débiteurs et les impôts sur le bénéfice. Le chiffre d'affaires des magasins comparables équivaut aux ventes des magasins situés aux mêmes endroits au cours des deux périodes visées.

Le tableau qui suit présente un résumé du rendement financier de la société pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 2 février 2008, comparativement aux périodes de 13 et 39 semaines terminées le 3 février 2007.

#### Sommaire des résultats financiers consolidés

	Période de 13 semaines terminée le		Période de 39 semaines terminée le	
(en millions de	2 février	3 février	2 février	3 février

dollars, sauf les données par action	2008	2007	2008	2007
	(retraité)		(retraité)	
Produits sectoriels (après les écritures d'élimination)				
Alimentation	3 439,9 \$	3 230,7 \$	10 287,5 \$	9 788,3 \$
Immobilier				
Propriétés commerciales	10,7	9,7	31,3	29,2
Propriétés résidentielles	17,7	12,1	60,6	89,3
Placements et autres activités	34,7	29,4	127,8	109,5
	3 503,0 \$	3 281,9 \$	10 507,2 \$	10 016,3 \$
Bénéfice d'exploitation sectoriel				
Alimentation	68,7 \$	48,0 \$	254,7 \$	216,0 \$
Immobilier				
Propriétés commerciales	13,1	12,2	37,7	35,3
Propriétés résidentielles	9,3	5,3	35,1	36,6
Placements et autres activités	(0,4)	7,4	8,9	19,2
	90,7 \$	72,9 \$	336,4 \$	307,1 \$
Bénéfice avant gains en capital et autres éléments	48,9	32,9	169,2	136,0
Gains en capital et autres éléments, après impôts	(0,3)	(1,0)	80,1	5,0
Bénéfice net	48,6 \$	31,9 \$	249,3 \$	141,0 \$
Bénéfice par action, de base				
Bénéfice d'exploitation	0,74 \$	0,50 \$	2,57 \$	2,07 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts	-	(0,01)	1,22	0,08
Bénéfice net	0,74 \$	0,49 \$	3,79 \$	2,15 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	65,6	65,6	65,6	65,6

Bénéfice par action, après dilution				
Bénéfice d'exploitation	0,74 \$	0,49 \$	2,57 \$	2,06 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts	-	(0,01)	1,22	0,08
Bénéfice net	0,74 \$	0,48 \$	3,79 \$	2,14 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	65,7	65,7	65,7	65,7
Dividendes annualisés par action	0,66 \$	0,60 \$		

(1) Les périodes de 13 semaines et 39 semaines terminées le 3 février 2007 ont été retraitées afin de refléter un changement de méthode comptable visant les frais reportés. Voir la note 1 ("Frais reportés") dans les états financiers ci-joints.

#### Vente de propriétés au FPI Crombie

Après la clôture du troisième trimestre, à savoir le 25 février 2008, Empire Company a annoncé que la société et certaines de ses filiales en propriétés exclusives, dont Sobey Leased Properties Limited ("SLP"), ont conclu des ententes en vue de vendre un portefeuille de 61 commerces de détail représentant une superficie brute de location d'environ 3,3 millions de pieds carrés au Fonds de placement immobilier Crombie ("FPI Crombie") (l'"opération"). Le prix de vente pour les 61 propriétés est d'environ 428,5 M\$, ce qui équivaut à un taux de capitalisation effectif de 8,12 % avant les coûts d'opération.

Empire conserve indirectement, et continuera de détenir tout de suite après cette opération, une participation approximative de 48,1 % dans le FPI Crombie.

Au moment de la clôture de cette opération, laquelle doit avoir lieu le 21 avril 2008, Empire recevra un produit net en espèces d'environ 280 M\$. L'écart entre le prix de vente de 428,5 M\$ et le produit net en espèces d'environ 280 M\$ qui sera reçu à la clôture est principalement lié aux fonds utilisés pour rembourser la dette et acquérir une participation supplémentaire dans le FPI Crombie qui sont en sus des frais de clôture et des coûts d'opération.

Empire réalisera un gain avant impôts de quelque 165 M\$ au moment de la clôture de l'opération. Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, le gain ne sera pas constaté dans le bénéfice net. Le gain (déduction faite des impôts afférents) représentera plutôt une réduction de la valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie.

Empire et sa filiale en propriété exclusive Sobeys affecteront le produit net de l'opération au remboursement de la dette bancaire.

## Empire Company

La société canadienne Empire Company Limited (EMP.A à la Bourse de Toronto) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont l'alimentation, les activités immobilières, ainsi que les placements et autres activités. Forte de produits d'exploitation annuels de plus de 13 G\$ et d'un actif d'environ 5,9 G\$, Empire emploie près de 40 000 personnes, directement et par l'intermédiaire de ses filiales.

### Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la direction en ce qui concerne les objectifs, les plans, les buts, les stratégies, la croissance future, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives et les occasions d'affaires, ainsi que la vente de propriétés au FPI Crombie.

Les énoncés prospectifs renferment généralement des termes ou des expressions tels que "anticipe", "s'attend à", "croit", "estime", "a l'intention de" et d'autres expressions similaires. Ces énoncés, fondés sur les hypothèses et les opinions de la direction, sont formulés à la lumière des renseignements dont elle dispose au moment de leur rédaction. Les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et à des risques inhérents, ainsi qu'à d'autres facteurs pouvant causer un écart important entre les résultats réels et ceux prévus.

En ce qui a trait particulièrement à la vente de propriétés au FPI Crombie, bien que les ententes de vente et d'achat aient été exécutées, l'opération demeure soumise à un certain nombre d'autorisations réglementaires, entre autres consentements et approbations. Rien ne peut garantir que l'opération sera conclue comme prévu ni qu'elle exercera sur Empire l'incidence prévue par la direction.

La société prie les lecteurs de ne pas se fier outre mesure à ces déclarations prospectives pour prendre des décisions, car un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner un écart notable entre les résultats réels et les évaluations mentionnées ou les intentions exprimées dans ces énoncés. À moins que des lois ne l'exigent, la société ne s'engage à mettre à jour aucune des déclarations prospectives qu'elle pourrait faire ou qui pourraient être faites périodiquement en son nom.

Ces risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose périodiquement auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment ceux qui figurent sous la rubrique consacrée à la gestion des risques du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel 2007 de la société.

D'autres renseignements financiers, notamment le rapport de gestion pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 2 février 2008, seront déposés par voie électronique auprès des diverses commissions des valeurs mobilières du Canada sur SEDAR.

### Invitation à la conférence téléphonique

La société fournira de plus amples renseignements sur les résultats de son troisième trimestre à l'occasion d'une conférence téléphonique qui aura lieu le mardi 11 mars 2008, à compter de 15 h HAA (14 h HAE). Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1-800-733-7571 ou le 416-644-3414. Il est aussi possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence sur le site de la société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). Un

enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 18 mars 2008, en composant le 1-877-289-8525 ou le 416-640-1917 et en entrant le code d'accès 21263990, suivi de la touche marquée d'un carré. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site de la société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

## EMPIRE COMPANY LIMITED

## BILANS CONSOLIDÉS

(en millions)

	2 février 2008 non vérifié	5 mai 2007 vérifié retraité (note 1)	3 février 2007 non vérifié retraité (note 1)
<b>ACTIF</b>			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents	123,1 \$	294,9 \$	203,4 \$
Débiteurs	313,4	312,3	328,4
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances (note 5)	18,8	14,5	20,8
Impôts à recouvrer	-	3,6	-
Stocks	847,0	757,5	772,8
Charges payées d'avance	61,7	51,4	51,9
	1 364,0	1 434,2	1 377,3
Placements, au coût (valeur à la cote de 1,6 \$; 5 mai 2007 : 283,1 \$; 3 février 2007 : 280,0 \$)			
	1,6	189,7	189,7
Placements, à la valeur de consolidation (valeur de réalisation de 346,4 \$; 5 mai 2007 : 434,0 \$; 3 février 2007 : 440,3 \$) (note 4)			
	136,0	142,8	147,6
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances (note 5)			
	58,8	65,1	60,5
Autres éléments d'actif (note 6)			
	178,2	126,0	97,4
Immobilisations corporelles (note 7)			
	2 348,0	2 409,1	2 352,3
Actifs détenus pour la vente (note 8)			
	293,5	24,1	23,9
Actifs incorporels (moins amortissement cumulé de 18,9 \$; 5 mai 2007 : 11,7 \$; 3 février 2007 : 10,4 \$)			
	397,2	38,2	36,8
Écart d'acquisition			
	1 146,0	786,6	786,0
	5 923,3 \$	5 215,8 \$	5 071,5 \$
<b>PASSIF</b>			
Passif à court terme			
Dette bancaire	57,1 \$	30,1 \$	39,0 \$
Créditeurs et charges à payer	1 246,1	1 260,3	1 176,2
Impôts à payer	0,7	-	17,9
Impôts futurs	29,7	40,4	44,0
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an			
	72,2	82,5	77,3
Éléments du passif liés aux			

actifs destinés à la vente (note 8)	11,9	6,8	6,9
	-----	-----	-----
	1 417,7	1 420,1	1 361,3
Dettes à long terme (note 9)	1 755,4	792,6	805,7
Obligation au titre d'avantages sociaux futurs	105,8	102,1	102,6
Impôts futurs	128,3	130,4	105,6
Autres éléments du passif à long terme	75,3	50,9	37,6
Éléments du passif à long terme liés aux actifs destinés à la vente (note 8)	69,5	-	-
Part des actionnaires sans contrôle	42,6	588,6	583,4
	-----	-----	-----
	3 594,6	3 084,7	2 996,2
	-----	-----	-----
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions (note 10)	195,7	196,1	196,0
Surplus d'apport	0,3	0,3	0,2
Bénéfices non répartis	2 152,0	1 935,3	1 880,5
Cumul des autres éléments de la perte étendue	(19,3)	(0,6)	(1,4)
	-----	-----	-----
	2 328,7	2 131,1	2 075,3
	-----	-----	-----
	5 923,3 \$	5 215,8 \$	5 071,5 \$
	-----	-----	-----

Passifs éventuels (note 20)  
Événement postérieur (note 23)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés  
pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 39 SEMAINES TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions)

	2 février 2008	3 février 2007 retraité (note 1)
Solde d'ouverture, tel que déclaré précédemment	1 939,6 \$	1 771,0 \$
Ajustement lié au changement de méthode comptable (note 1)	(4,3)	-
Solde d'ouverture, après retraitement	1 935,3	1 771,0
Bénéfice net	249,3	141,0
Dividendes		
Actions privilégiées	(0,3)	(0,3)
Actions ordinaires	(32,3)	(29,6)
Prime sur les actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	-	(1,6)
Solde de clôture	2 152,0 \$	1 880,5 \$

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PERTE ÉTENDUE

PÉRIODE DE 39 SEMAINES TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions)

	2 février 2008	3 février 2007
Solde d'ouverture (note 1)	(0,6)\$	(1,1)\$
Ajustement transitoire au 6 mai 2007 (note 1)	77,2	-
Solde d'ouverture ajusté	76,6	(1,1)
Éléments du résultat (de la perte) étendue acquis à l'achat d'une participation minoritaire dans Sobeys Inc.	(0,6)	-
Autres éléments du résultat (de la perte) étendu(e) pour la période	(95,3)	(0,3)

Solde de clôture	(19,3)\$	(1,4)\$
	-----	-----
	-----	-----

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

PÉRIODE TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions, sauf les données par action)

	2 février 2008 (13 sem.)	3 février 2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2 février 2008 (39 sem.)	3 février 2007 (39 sem.) retraité (note 1)
	-----	-----	-----	-----
Produits d'exploitation	3 503,0 \$	3 281,9 \$	10 507,2 \$	10 016,3 \$
Charges d'exploitation				
Coût des produits vendus et frais de vente et d'administration	3 340,9	3 155,0	9 969,8	9 547,6
Amortissement	80,9	65,3	227,4	195,4
	-----	-----	-----	-----
	81,2	61,6	310,0	273,3
Revenus de placement (note 11)	9,5	11,3	26,4	33,8
	-----	-----	-----	-----
Bénéfice d'exploitation	90,7	72,9	336,4	307,1
Intérêts débiteurs				
Dette à long terme	29,1	14,1	74,2	40,2
Dette à court terme	1,0	1,8	4,1	5,5
	-----	-----	-----	-----
	30,1	15,9	78,3	45,7
	-----	-----	-----	-----
	60,6	57,0	258,1	261,4
Gains en capital et autres éléments (note 12)	-	(1,2)	98,3	6,2
	-----	-----	-----	-----
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	60,6	55,8	356,4	267,6
	-----	-----	-----	-----
Impôts sur le bénéfice (note 13)				
Exigibles	11,3	15,7	99,5	86,1
Futurs	2,1	(0,2)	(3,9)	(0,8)
	-----	-----	-----	-----
	13,4	15,5	95,6	85,3
	-----	-----	-----	-----

Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	47,2	40,3	260,8	182,3
Part des actionnaires sans contrôle	(1,4)	8,4	11,5	41,3
Bénéfice net	48,6 \$	31,9 \$	249,3 \$	141,0 \$
Bénéfice par action (note 3)				
De base	0,74 \$	0,49 \$	3,79 \$	2,15 \$
Après dilution	0,74 \$	0,48 \$	3,79 \$	2,14 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions				
De base	65,6	65,6	65,6	65,6
Après dilution	65,7	65,7	65,7	65,7

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

PÉRIODE TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions)

	2 février 2008 (13 sem.)	3 février 2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2 février 2008 (39 sem.)	3 février 2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Bénéfice net	48,6 \$	31,9 \$	249,3 \$	141,0 \$
Autres éléments du résultat étendu, après impôts				
Reclassement des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente au poste du bénéfice net	-	-	(78,7)	-
Pertes non réalisées sur les				

instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie :				
Couverture de taux d'intérêt	(6,7)	-	(9,9)	-
Couverture de taux de change	2,9	-	(0,8)	-
Couverture du secteur énergétique	(1,9)	-	(4,5)	-
Part du résultat (de la perte) étendu(e) des entités comptabilisées à la valeur de consolidation	(0,7)	-	(1,8)	-
Ajustements de change	0,4	-	0,4	(0,3)
	(6,0)	-	(95,3)	(0,3)
Résultat étendu	42,6 \$	31,9 \$	154,0 \$	140,7 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

PÉRIODE TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions)

	2 février 2008 (13 sem.)	3 février 2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2 février 2008 (39 sem.)	3 février 2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	48,6 \$	31,9 \$	249,3 \$	141,0 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 14)	88,9	89,5	248,4	254,9
Dividendes sur actions privilégiées	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,3)
	137,4	121,3	497,4	395,6
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(68,6)	(80,5)	(118,1)	(233,2)
Rentrées liées aux activités				

d'exploitation	68,8	40,8	379,3	162,4
<hr/>				
Activités d'investissement				
Diminution nette des placements	1,5	182,5	192,5	179,8
Achat d'actions d'une filiale, Sobeys Inc.	-	-	(1 065,7)	(48,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(166,2)	(124,5)	(399,1)	(367,6)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	23,9	29,9	30,6	57,2
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances (Augmentation)	0,9	7,0	2,0	3,0
diminution des autres éléments d'actif	(3,6)	(9,5)	(63,2)	(9,0)
Acquisitions d'entreprises, moins l'encaisse acquise (note 17)	(7,2)	-	(276,3)	(90,3)
<hr/>				
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement	(150,7)	85,4	(1 579,2)	(275,5)
<hr/>				
Activités de financement				
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	30,2	(116,8)	27,0	(59,6)
Diminution des prêts à la construction	-	-	(1,1)	-
Émission de titres de créance à long terme	79,2	5,6	1 079,2	138,9
Remboursement de la dette à long terme	(25,6)	(14,4)	(61,6)	(71,0)
Part des actionnaires sans contrôle	(1,1)	1,9	17,4	(1,6)
Rachat d'actions privilégiées	(0,1)	(0,8)	(0,9)	(0,8)
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote	-	-	0,4	1,0
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote	-	-	-	(1,9)
Dividendes sur actions ordinaires	(10,7)	(9,9)	(32,3)	(29,6)
<hr/>				
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	71,9	(134,4)	1 028,1	(24,6)
<hr/>				

Diminution de la trésorerie et des équivalents	(10,0)	(8,2)	(171,8)	(137,7)
Trésorerie et équivalents, au début de la période	133,1	211,6	294,9	341,1
Trésorerie et équivalents, à la fin de la période	123,1 \$	203,4 \$	123,1 \$	203,4 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 2 FÉVRIER 2008

(non vérifié, en millions, sauf les données par action)

1. Sommaire des principales conventions comptables

États financiers intermédiaires

Les états financiers consolidés non vérifiés pour les périodes intermédiaires sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus ("PCGR") du Canada. Ces états financiers consolidés intermédiaires ne renferment pas tous les renseignements divulgués dans les états financiers consolidés annuels de la société. En conséquence, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 5 mai 2007, tels qu'ils sont présentés dans le rapport annuel de la société pour l'exercice 2007.

Principes comptables généralement reconnus

Les conventions comptables ayant servi à la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires sont conformes à celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels de la société pour 2007, sauf en ce qui a trait aux éléments mentionnés ci-dessous.

Modifications adoptées au cours de l'exercice 2008

Modifications comptables

En juillet 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") a publié le chapitre 1506, "Modifications comptables", du Manuel de l'ICCA, lequel décrit les critères régissant les changements de méthode comptable, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir en relation avec les changements de méthode comptable, les modifications d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. La société doit tenir compte de ces modifications, entrées en vigueur le 1er janvier 2007, depuis la période de résultats du premier trimestre de son exercice 2008.

Instruments financiers

Le 6 mai 2007, la société a mis en œuvre les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3855, "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", 3865, "Couvertures", 1530, "Résultat étendu", 3251, "Capitaux propres", et 3861, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation". Ces normes ont été appliquées sans retraitement aux résultats des périodes précédentes. Les ajustements transitoires résultant de l'adoption de ces normes sont constatés dans les soldes d'ouverture des bénéficiaires non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Conformément au chapitre 3855, la société est tenue de réévaluer tous ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés et les dérivés intégrés de certains contrats, à leur juste valeur à la date initiale d'adoption de la norme et à la date de clôture de chaque période intermédiaire subséquente. Les dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient exonérés du traitement réservé aux dérivés parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou de consommation.

Cette norme oblige également la société à classer les actifs et passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi qu'en fonction des choix et des intentions de la direction les concernant aux fins d'évaluation continue. Voici les catégories choisies pour le classement des actifs financiers : a) détenu à des fins de transaction - évaluation à la juste valeur et constatation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net; b) détenu jusqu'à échéance - comptabilisation selon la méthode de l'amortissement du coût et constatation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période pour laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ou subit une perte de valeur; c) disponible à la vente - évaluation à la juste valeur et constatation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat étendu pour la période à l'étude jusqu'à la réalisation pour sortie du bilan ou perte de valeur; et d) prêts et créances - comptabilisation selon la méthode de l'amortissement du coût et constatation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période pour laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ou ne subit plus une perte de valeur. Voici les choix de classement pour les passifs financiers : a) détenu à des fins de transaction - évaluation à la juste valeur et constatation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net et b) autres - évaluation selon la méthode de l'amortissement du coût et constatation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période pour laquelle le passif n'est plus comptabilisé. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs se fonde sur la juste valeur ou le coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. Tout actif ou passif financier peut être classé comme détenu à des fins de transaction en autant qu'il soit possible d'en déterminer la juste valeur de manière fiable.

Conformément à la nouvelle norme, les actifs et passifs financiers de la société sont, dans l'ensemble, classés et évalués comme suit :

Actif/Passif -----	Classification -----	Évaluation -----
Trésorerie	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Placements, au coût	Disponible à la vente	Juste valeur

Dette bancaire	Autres éléments du passif	Coût amorti
Créditeurs et		
charges à payer	Autres éléments du passif	Coût amorti
Dette à long terme	Autres éléments du passif	Coût amorti

Les autres postes du bilan, comme les stocks, les charges payées d'avance, les placements (à la valeur de consolidation), les autres éléments de l'actif, les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, l'écart d'acquisition, les impôts sur le bénéficiaire exigibles et futurs à long terme, les autres éléments du passif à long terme et la part des actionnaires sans contrôle, ne sont pas visés par les nouvelles normes comptables, car ils ne constituent pas des instruments financiers.

Les coûts d'opération autres que ceux liés à des instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inclus dans la juste valeur de l'actif ou du passif financier au moment de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode des intérêts effectifs.

Les dérivés intégrés doivent être séparés et évalués à la juste valeur si certaines conditions sont réunies. Selon un des choix offerts par la nouvelle norme, la direction a examiné les contrats conclus ou modifiés après le 3 mai 2003 et elle a déterminé que la société ne détient pas actuellement dans ses contrats de dérivés intégrés importants exigeant un traitement comptable séparé.

Le chapitre 3855 exige également que les obligations assumées par l'émission d'une garantie et répondant à la définition d'une garantie donnée dans la Note d'orientation concernant la comptabilité no 14, "Information à fournir sur les garanties", soient constatées à leur juste valeur au moment de l'entrée en vigueur de la garantie. Aucune réévaluation subséquente de la juste valeur n'est exigée, sauf si la garantie financière remplit les conditions requises pour être considérée comme un instrument dérivé.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord de cet instrument était résilié à la date de clôture. La juste valeur de chaque type d'instrument financier a été estimée en fonction de diverses données sur la valeur de marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas. La juste valeur de la trésorerie s'est rapprochée de sa valeur comptable. La juste valeur des swaps de devises a été estimée en actualisant le cours à terme à la date du bilan par rapport au cours à terme spécifié dans le contrat. L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt s'est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques. L'estimation de la juste valeur des contrats d'énergie s'est fondée sur les variations des taux des contrats à terme de marchandises.

#### Couvertures

Le chapitre 3865 remplace la Note d'orientation concernant la comptabilité no 13, "Relations de couverture". Les exigences concernant l'identification, la désignation, la documentation et l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture demeurent sensiblement les mêmes. Le chapitre 3865, qui porte sur le traitement comptable des relations de couverture admissibles et sur les informations à fournir à leur sujet, exige également que tous les dérivés inclus dans les relations de couverture soient comptabilisés à la juste valeur.

La société a des couvertures de flux de trésorerie qui sont utilisées

pour gérer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt variables et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le bénéfice net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le bénéfice net. Lorsqu'un instrument financier dans une couverture de flux de trésorerie vient à échéance ou est vendu ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat étendu à l'égard de la couverture est reporté(e) jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le bénéfice net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister en raison de son échéance ou de sa vente, ou lorsqu'il est probable que l'opération prévue ne se réalisera pas, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est immédiatement reclassé(e) dans le bénéfice net.

#### Résultat étendu

Conformément au chapitre 1530, la société présente un nouvel état financier, intitulé "État consolidé du résultat étendu", lequel comprend le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu représentent la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Ils comprennent aussi les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, ainsi que les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie. Le cumul des autres éléments du résultat étendu (soit la portion du résultat étendu ne faisant pas déjà partie du bénéfice net) est présenté sous un poste distinct dans les capitaux propres. Conformément à la nouvelle norme, la société présente désormais dans le cumul des autres éléments du résultat étendu une charge de (0,6)\$ pour des pertes non réalisées découlant d'écarts de conversion liés à des entités étrangères autonomes, ces pertes ayant été précédemment classées comme des ajustements de change cumulés dans les capitaux propres.

#### Capitaux propres

Le chapitre 3251, qui a remplacé le chapitre 3250, "Surplus", définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée. Aux termes de ce chapitre, la société doit présenter séparément les composantes des capitaux propres ainsi que les variations des capitaux propres se rapportant i) au bénéfice net, ii) aux autres éléments du résultat étendu, iii) aux autres variations des bénéfices non répartis, iv) aux variations du surplus d'apport, v) aux variations du capital-actions et vi) aux variations des réserves. De nouveaux états consolidés des variations des capitaux propres sont inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

#### Instruments financiers - informations à fournir et présentation

Le chapitre 3861, qui remplace le chapitre 3860, établit les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers et

décrit l'information qui doit être présentée à leur sujet.

Le tableau ci-dessous résume les ajustements transitoires inscrits à la mise en application des nouvelles normes :

	Ajustements transitoires
-----	
Bilan consolidé	
Placements, au coût	94,4 \$
Autres éléments de l'actif	(4,5)
Autres éléments du passif	2,5
Dette à long terme	2,7
Impôts futurs	(18,5)
Part des actionnaires sans contrôle	0,6
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(77,2)
-----	

#### Frais reportés

La société a adopté le chapitre 3855 de l'ICCA à compter du premier trimestre de l'exercice 2008. L'adoption de ce chapitre a entraîné l'abandon du chapitre 3070, "Frais reportés". En conséquence, la société a revu son classement des frais reportés inclus dans les autres éléments de l'actif et décidé que les changements suivants étaient nécessaires :

#### Frais de marketing des magasins reportés

Les frais de marketing des magasins reportés, qui se composent principalement des frais de rénovation et d'agrandissement des magasins, ont été reclassés et inclus dans le matériel, les appareils fixes et les véhicules en tant qu'éléments du poste des immobilisations corporelles du bilan de la société. Les soldes des exercices précédents ont été reclassés, ce qui a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles et une diminution des autres éléments de l'actif de 106,2 \$ au 5 mai 2007 et de 73,6 \$ au 3 février 2007, ainsi qu'une augmentation de la charge d'amortissement et une diminution du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration de 25,3 \$ pour l'exercice terminé le 5 mai 2007, ainsi que de 5,6 \$ et de 16,3 \$ pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 3 février 2007, respectivement. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le bénéfice par action.

#### Frais de repositionnement reportés

À compter du premier trimestre de l'exercice 2008, la société a changé de méthode comptable en ce qui a trait au traitement de certains frais reportés associés à d'importantes activités de positionnement ou de repositionnement. Puisqu'elle a abandonné sa principale référence en matière de PCGR, soit le chapitre 3070, "Frais reportés", la société a recherché d'autres sources concernant des PCGR en place ou proposés afin de la guider dans l'établissement de sa politique future à l'égard de ces frais. Après s'être livrée à un examen, la société a décidé que, pour établir sa nouvelle politique, il serait plus approprié de passer ces types de frais en charges pour les périodes au cours desquelles ils sont engagés, car l'information ainsi fournie est plus pertinente quant aux dépenses associées aux activités de positionnement ou de repositionnement.

Cette modification comptable a été appliquée rétroactivement et a entraîné une diminution de 9,1 \$ des autres éléments d'actif, une diminution

de 3,2 \$ du passif d'impôts futurs à long terme et une diminution de 4,3 \$ du bénéfice (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle de 1,6 \$) au 5 mai 2007. Pour l'exercice terminé le 5 mai 2007, la modification comptable entraînerait une diminution de 0,06 \$ du bénéfice par action de base et après dilution. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 2 février 2008, la modification a entraîné une diminution de 0,9 \$ et de 2,7 \$ du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration, une augmentation de 0,3 \$ et de 0,9 \$ des impôts sur le bénéfice et une augmentation de 0,01 \$ et de 0,03 \$ du bénéfice par action de base et après dilution. Pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 3 février 2007, la modification a entraîné une hausse de 6,8 \$ et de 10 \$ du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration, une baisse de 2,4 \$ et de 3,6 \$ des impôts sur le bénéfice, une réduction de 1,2 et de 1,8 de la part des actionnaires sans contrôle, et une diminution de 0,05 \$ et de 0,07 \$ du bénéfice par action de base et après dilution.

#### Modifications adoptées au cours de l'exercice 2007

##### Contrepartie d'un fournisseur

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2007, la société a mis en œuvre, de façon rétroactive, l'abrégé 156 du Comité sur les problèmes nouveaux ("CPN-156"), intitulé "Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)". Cet abrégé exige qu'un fournisseur inscrive les contreparties en espèces remises à un client comme une réduction du prix de vente des produits ou des services du fournisseur et que ce montant soit porté en diminution des produits d'exploitation dans l'état des résultats.

Avant la mise en œuvre du CPN-156, la société a inscrit certains avantages promotionnels versés à des franchises indépendantes, à des magasins associés ou à des clients indépendants dans le coût des produits vendus et les frais de vente et d'administration de l'état des résultats. En conséquence, la mise en œuvre du CPN-156 sur une base rétroactive a entraîné une réduction du chiffre d'affaires ainsi que du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration. À titre de reclassement, ces modifications n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net ou le bénéfice par action.

#### Futures modifications de conventions comptables

##### Stocks

En mars 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031, "Stocks", lequel a remplacé le chapitre 3030 actuel qui porte le même titre. Le nouveau chapitre indique que les stocks doivent être évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, tout en donnant des directives sur l'établissement du coût. Cette norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices commençant le ou après le 1er janvier 2008. Elle s'appliquera au premier trimestre de 2009 de la société. Cette dernière évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme.

#### Informations à fournir concernant le capital

En octobre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535, "Informations à fournir concernant le capital", de son Manuel. Ce chapitre établit des normes sur les informations à fournir concernant le capital d'une entité et sur sa gestion. La norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices commençant le ou après le 1er octobre 2007. Elle

s'appliquera au premier trimestre de 2009 de la société. La société ne croit pas que l'adoption de cette norme aura une incidence importante sur les informations qu'elle présente dans ses états financiers.

#### Instruments financiers - informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, "Instruments financiers - informations à fournir", et le chapitre 3863, "Instruments financiers - présentation", remplacent le chapitre 3861, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation". Le chapitre 3862 impose davantage d'informations à fournir à l'égard des risques associés aux instruments financiers, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et les risques du marché, ainsi que des techniques utilisées pour identifier, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers, en plus de fournir des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, sous la rubrique du passif ou des capitaux propres. Ces normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices commençant le ou après le 1er octobre 2007. Elles s'appliqueront au premier trimestre de 2009 de la société. La société ne croit pas que l'adoption de ces normes aura une incidence importante sur les informations qu'elle doit fournir ni sur ses résultats d'exploitation.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme l'encaisse, les bons du Trésor et les placements garantis ayant une échéance de moins de 90 jours après la date d'acquisition.

#### Stocks

Les stocks en entrepôt sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti ("PEPS") ou la méthode de la moyenne mobile. Les stocks de détail sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode PEPS ou la méthode de l'inventaire au prix de détail. La méthode de l'inventaire au prix de détail fait appel au prix de vente prévu, moins les marges bénéficiaires normales, essentiellement sur la base du coût moyen. Les stocks des propriétés résidentielles du secteur de l'immobilier sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Une moins-value est constatée lorsqu'il est déterminé que la perte inhérente au placement est durable. Les gains et les pertes à la vente de placements sont constatés dans les résultats lorsqu'ils sont réalisés.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur comptable nette, laquelle correspond au coût d'origine moins l'amortissement cumulé et toute réduction de valeur pour dépréciation.

Chaque immeuble est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire,

compte tenu de sa valeur comptable, de sa durée de vie utile estimative (qui ne dépasse pas 40 ans) et de sa valeur résiduelle. Les frais de location reportés sont amortis sur la durée des baux connexes.

L'amortissement des autres immobilisations corporelles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Matériel, appareils fixes et véhicules	3 à 20 ans
Immeubles	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail et d'une période de 7 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation annuel. La valeur comptable des immobilisations corporelles est également réexaminée chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que cette valeur pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs subissent une dépréciation lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. S'il est établi que les immobilisations corporelles ont subi une dépréciation, la perte de valeur est évaluée comme étant le montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Les actifs destinés à être sortis du bilan sont classés comme étant destinés à la vente et ils ne sont plus amortis. Les actifs destinés à la vente sont constatés au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur, moins les frais de sortie.

En ce qui concerne ses activités d'exploration et de mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel, la société applique la méthode de la capitalisation du coût entier. Les coûts initialement capitalisés font l'objet d'amortissement pour déplétion et dépréciation selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en se fondant sur les volumes de production, avant redevances, en fonction de la quote-part de la société dans les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées estimatives.

#### Capitalisation des coûts

##### Projets de construction

Certaines filiales et coentreprises capitalisent les intérêts pendant la période de construction, jusqu'à la date d'ouverture du projet. Pour la période à l'étude, le montant des intérêts capitalisés dans les projets de construction en cours se chiffre à 0,9 \$ (1,2 \$ en 2007).

##### Propriétés commerciales

Certaines filiales et coentreprises capitalisent les frais de possession et les charges d'exploitation directement liés aux surfaces non louées de chaque nouveau projet pendant une période raisonnable, de la date d'ouverture du projet jusqu'à ce qu'un seuil d'occupation déterminé soit atteint. Aucun montant n'a été capitalisé à cet égard pour les exercices 2007 et 2008.

##### Biens mis en valeur et terrains détenus pour mise en valeur

Une filiale capitalise la partie des intérêts, des impôts fonciers et des autres charges qui concerne les biens dont la mise en valeur est immédiate. Si la valeur comptable ainsi calculée est supérieure à la juste valeur marchande, l'excédent est constaté en charges. Les coûts de possession du reste des biens

détenus pour mise en valeur sont capitalisés à mesure qu'ils sont engagés. Une somme de 0,6 \$ (0,2 \$ en 2007) a été capitalisée au cours de la période.

#### Baux

Les baux qui répondent à certains critères sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition. Les intérêts théoriques sont constatés en charges. Si le contrat renferme une clause qui permet le transfert de propriété à la société ou une option d'achat à prix de faveur, la valeur capitalisée est amortie sur la durée de vie utile estimative du bien connexe. Sinon, la valeur capitalisée est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou la durée de vie utile estimative, selon la durée la plus courte. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont diminuées des paiements de location moins les intérêts théoriques. Tous les autres baux sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation.

Les réductions de loyer et les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme d'autres éléments du passif à long terme et amortis comme une réduction des charges de location sur la durée des baux. Les charges de location des biens immobiliers sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la durée du bail, y compris les périodes de loyer gratuit liées à l'installation des appareils fixes. La durée de la période d'installation des appareils fixes varie d'un magasin à l'autre, mais on considère généralement qu'elle correspond au mois précédant l'ouverture de l'établissement.

#### Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation effectué annuellement ou plus souvent si certaines circonstances semblent indiquer qu'il y a eu dépréciation. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, elle sera ramenée à la juste valeur.

#### Actifs incorporels

Des actifs incorporels sont constatés lors de l'acquisition d'entreprises, de magasins affiliés existants et de dossiers d'ordonnances de pharmacie. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 à 15 ans. Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéterminée ne sont pas amortis, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation effectué annuellement ou plus souvent si certaines circonstances semblent indiquer qu'il y a eu dépréciation. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur (par exemple, les marques de commerce), elle sera ramenée à la juste valeur.

#### Actifs destinés à la vente

Certains terrains et immeubles destinés à être vendus ont été reclassés comme des "Actifs destinés à la vente", conformément au chapitre 3475, "Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités", du Manuel de l'ICCA. Ces actifs doivent être vendus dans un délai de douze mois. Les actifs destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur, moins les frais de cession. Les passifs pris en charge au moment de la vente

d'actifs ou les dettes devant être remboursées dans le cadre d'une opération de vente sont également classés comme disponibles à la vente.

#### Frais d'ouverture de magasins

Les frais d'ouverture de nouveaux magasins et de magasins convertis sont radiés selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la première année d'exploitation.

#### Impôts futurs

La société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. L'écart entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan est utilisé pour calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et passifs d'impôts futurs ont été mesurés selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts sont censés se résorber.

#### Produits reportés

Les produits reportés se composent de conventions d'achat à long terme avec les fournisseurs, de produits de location provenant de la vente de filiales et de gains sur les opérations de cession-bail. Les produits reportés sont portés aux résultats, selon la méthode linéaire sur la durée des ententes afférentes, et inclus dans les autres éléments du passif à long terme.

#### Conversion des devises

Les actifs et passifs des établissements étrangers autonomes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Le montant cumulatif des gains et des pertes de change est présenté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les autres actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Ces gains ou pertes de change sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pour la période.

#### Constatation des produits

Les ventes du secteur de la distribution alimentaires sont constatées au point de vente. Elles comprennent les produits provenant des clients par l'intermédiaire des magasins corporatifs exploités par la société et des EDDV consolidées, ainsi que les produits des ventes aux magasins affiliés autres que des EDDV, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits d'exploitation reçus des magasins affiliés autres que des EDDV, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux sortes d'accords. Les redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises livrées sont constatées comme des produits d'exploitation lorsque la marchandise est livrée. Les redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont constatées comme des produits d'exploitation sur une base hebdomadaire au moment de la facturation en fonction des ventes au détail du franchisé. Les produits d'exploitation du secteur immobilier sont comptabilisés conformément aux dispositions des baux

avec les locataires selon la méthode linéaire.

#### Régime de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

Le coût des avantages à la retraite consentis par la société en vertu des régimes à cotisations déterminées est constaté au fur et à mesure que les cotisations des employés sont versées. Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux sont comptabilisés en fonction d'évaluations actuarielles, qui sont déterminées au moyen de la méthode de prestation projetée calculée au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction des rendements d'investissement à long terme prévus des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, des âges du départ à la retraite et des taux de croissance prévus des coûts de santé.

Les valeurs marchandes du moment sont utilisées pour évaluer les actifs des régimes d'avantages sociaux. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est mesurée à l'aide des taux d'intérêt actuels du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés AA dont l'échéance, en moyenne, correspond à la durée de l'obligation.

L'incidence des modifications apportées aux régimes est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active ("DMERCA") des membres. Pour les régimes de retraite, les gains et pertes actuariels et l'incidence des modifications de la base actuarielle dépassant 10 % du montant le plus élevé de l'obligation au titre des prestations projetées et de la valeur marchande des actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la DMERCA des membres actifs. Pour le régime de retraite complémentaire de la direction, l'incidence des modifications sur les modalités du régime est amortie sur cinq ans. Pour les autres régimes d'avantages sociaux, les gains et pertes actuariels sont constatés immédiatement.

#### Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses au sujet des montants déclarés dans les états financiers consolidés et dans les notes afférentes. Certaines de ces estimations reposent sur des opinions subjectives ou complexes de la part de la direction pouvant être incertaines. Parmi ces estimations, citons l'évaluation des stocks, de l'écart d'acquisition, des avantages sociaux futurs des employés, du papier commercial adossé à des actifs et de l'impôt sur le bénéfice. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les connaissances de la direction relativement aux événements actuels et aux mesures que la société pourrait prendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

#### Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice disponible aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

## 2. Privatisation de Sobeys Inc.

Le 26 avril 2007, la société et Sobeys Inc. ("Sobeys") ont annoncé

conjointement qu'elles avaient signé une entente d'arrangement (l'"arrangement") selon laquelle la société ferait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Sobeys qu'elle ne détenait pas, et ce, au prix de 58 \$ l'unité.

L'arrangement a nécessité l'obtention de diverses approbations afin qu'il puisse être conforme aux lois sur les sociétés et sur les valeurs mobilières. Les actionnaires de Sobeys ont donné la majorité requise à l'approbation de l'arrangement lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 9 juin 2007; la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a sanctionné l'arrangement le 13 juin 2007; l'arrangement a pris effet au moment de l'enregistrement de la décision finale de la Cour au Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse le 15 juin 2007, à la clôture des marchés, auquel moment la société a acquis toutes les actions en circulation de Sobeys qu'elle ne détenait pas déjà. Les actions ordinaires de Sobeys ont donc cessé d'être négociées à la Bourse de Toronto et ont été radiées de la cote à la clôture des marchés, le 18 juin 2007.

L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'exploitation de Sobeys étant inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de l'acquisition. L'attribution préliminaire du prix d'achat est décrite ci-dessous :

Contrepartie	
Espèces	1 061,7 \$
Frais d'acquisition	4,0
	-----
Contrepartie totale versée	1 065,7
Valeur comptable de l'actif net acquis	576,5
	-----
Excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	489,2 \$
	-----
	-----
Attribution préliminaire de l'excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	
Actifs incorporels amortissables	40,0 \$
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée	300,0
Écart d'acquisition	161,6
Impôts futurs	(13,0)
Cumul des autres éléments de la perte étendue	0,6
	-----
	489,2 \$
	-----
	-----

L'acquisition a été financée à même les fonds de 278 \$ générés surtout par la vente de certains placements du portefeuille et par des avances de 787,7 \$ en vertu des nouvelles facilités de crédit (voir la note 9).

La direction procède actuellement à une analyse détaillée et elle modifiera l'attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur les actifs nets acquis selon les renseignements qui lui seront fournis. Par exemple, comme l'évaluation de la juste valeur des immobilisations n'était pas terminée au moment de l'attribution préliminaire, ces immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur comptable. L'évaluation et l'attribution des actifs incorporels ayant une durée de vie déterminée et indéterminée sont également en cours. Actuellement, les actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée sont considérés comme des éléments d'actif incorporels acquis

dans le cadre de l'achat et ne sont pas assujettis à l'amortissement aux fins comptables. Lorsque l'évaluation sera terminée, cette hypothèse pourrait changer, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'amortissement des actifs incorporels et les impôts futurs. La direction prévoit finaliser l'attribution du prix d'achat au cours du prochain trimestre de l'exercice. Par conséquent, les montants exacts affectés aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge ainsi que les résultats d'exploitation qui y sont liés différeront des montants préliminaires, et ces différences pourraient être importantes.

### 3. Bénéfice par action

On calcule le bénéfice par action en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période. On calcule le bénéfice par action après dilution selon la méthode du rachat d'actions en supposant que toutes les options d'achat d'actions en circulation ont été exercées et que les prêts destinés à l'achat d'actions ont été remboursés au début de la période.

Le bénéfice attribuable aux actions ordinaires est composé des éléments suivants :

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Bénéfice d'exploitation	48,9 \$	32,9 \$	169,2 \$	136,0 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts de 0,3 \$; (0,2)\$; 18,2 \$; 1,2 \$	(0,3)	(1,0)	80,1	5,0
Bénéfice net	48,6	31,9	249,3	141,0
Dividendes sur actions privilégiées	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,3)
Bénéfice attribuable aux actions ordinaires	48,5 \$	31,8 \$	249,0 \$	140,7 \$
Le bénéfice par action se compose des éléments suivants :				
Bénéfice d'exploitation	0,74 \$	0,50 \$	2,57 \$	2,07 \$
Gains en capital et autres éléments	-	(0,01)	1,22	0,08
Bénéfice par action, de base	0,74 \$	0,49 \$	3,79 \$	2,15 \$
Bénéfice d'exploitation	0,74 \$	0,49 \$	2,57 \$	2,06 \$
Gains en capital et autres éléments	-	(0,01)	1,22	0,08

Bénéfice par action, après dilution	0,74 \$	0,48 \$	3,79 \$	2,14 \$
	-----	-----	-----	-----
	-----	-----	-----	-----

4. Placements,  
à la valeur de consolidation

	2 février 2008	5 mai 2007	3 février 2007
	-----	-----	-----
Fonds de revenu Wajax (participation de 27,6 %)	31,3 \$	32,2 \$	31,2 \$
FPI Crombie (participation de 48,1 %)	104,4	109,3	110,2
Partenariats dans le secteur de l'immobilier résidentiel aux États-Unis	0,3	1,3	6,2
	-----	-----	-----
	136,0 \$	142,8 \$	147,6 \$
	-----	-----	-----
	-----	-----	-----

La valeur comptable du placement de la société dans le Fonds de revenu Wajax s'établit comme suit :

	2 février 2008	3 février 2007
	-----	-----
Solde, au début de la période	32,2 \$	33,1 \$
Quote-part du bénéfice	14,7	15,1
Distributions reçues	(15,6)	(17,0)
	-----	-----
Solde, à la fin de la période	31,3 \$	31,2 \$
	-----	-----
	-----	-----

La valeur comptable du placement de la société dans le FPI Crombie s'établit comme suit :

	2 février 2008	3 février 2007
	-----	-----
Solde, au début de la période	109,3 \$	112,8 \$
Quote-part du bénéfice	10,6	8,5
Part du résultat (de la perte) étendue	(2,8)	-
Distributions reçues	(12,7)	(11,1)
	-----	-----
Solde, à la fin de la période	104,4 \$	110,2 \$
	-----	-----
	-----	-----

5. Prêts hypothécaires, prêts et autres créances

	2 février 2008	5 mai 2007	3 février 2007
	-----	-----	-----
Prêts en cours	59,7 \$	62,7 \$	64,5 \$
Prêts hypothécaires	0,6	0,6	0,2

Autres	17,3	16,3	16,6
	-----	-----	-----
	77,6	79,6	81,3
Moins la tranche échéant à moins d'un an	18,8	14,5	20,8
	-----	-----	-----
	58,8 \$	65,1 \$	60,5 \$
	-----	-----	-----

#### Prêts en cours

Les prêts en cours représentent le financement à long terme consenti à certains détaillants affiliés. Ces prêts, surtout garantis par les stocks, les appareils fixes et le matériel, portent divers taux d'intérêt et des échéances de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans. La valeur comptable des prêts en cours se rapproche de la juste valeur établie en fonction des taux d'intérêt variables sur les prêts et des relations entre les détaillants affiliés et la société en matière d'exploitation.

#### 6. Autres éléments d'actif

##### Liquidités soumises à restrictions

Les autres éléments d'actif comprennent les liquidités soumises à restrictions de 3,8 \$ (5,7 \$ au 5 mai 2007; 5,1 \$ au 3 février 2007) détenues par les EDDV à titre de garantie pour les prêts à des tierces parties et pour les produits dérivés à leur juste valeur.

##### Papier commercial adossé à des actifs

Au 2 février 2008, la société détenait du papier commercial adossé à des actifs ("PCAA") de tiers d'un coût d'origine de 30 \$ en défaut. Ce PCAA avait reçu de Dominion Bond Rating Service ("DBRS") la cote R-1 (Élevé), qui est la plus haute cote de crédit pour le papier commercial puisque le PCAA est adossé à des actifs cotés AAA (Élevé). La totalité du PCAA de 30 \$ détenu par la société est composée de titres adossés à des créances avec flux groupés ("TAC flux groupés"). Les TAC flux groupés sont un type de titres adossés à des créances créés par un portefeuille de titres à revenu fixe pouvant inclure des lots d'obligations, des dettes sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et d'autres prêts.

Au cours du deuxième trimestre de 2008, le marché pour ce type de papier commercial a été secoué par une crise mondiale qui a eu pour effet de restreindre la liquidité du PCAA. DBRS a placé certains PCAA "sous examen avec conséquences indéterminées" à la suite de l'annonce du 16 août 2007 selon laquelle un consortium représentant des banques, des bailleurs de fonds et des investisseurs importants avait conclu une entente de principe relativement à une proposition à long terme et à un accord provisoire concernant le PCAA (entente communément désignée sous l'appellation de "proposition de Montréal"). En vertu de cette proposition, le PCAA visé serait converti en billets à terme à taux variables n'échéant pas avant l'échéance prévue pour les actifs sous-jacents. La proposition de Montréal prévoyait que les investisseurs continueraient de renouveler leurs PCAA durant le moratoire. Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien regroupant d'importants investisseurs a été mis sur pied afin de superviser le processus de restructuration du PCAA proposé. Le 16 octobre 2007, on a annoncé que le comité s'attendait à ce que la restructuration soit finalisée le 14 décembre 2007 ou avant cette date. Au

2 février 2008, la totalité du PCAA détenu par la société faisait partie de la proposition de Montréal.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien a émis un communiqué décrivant la restructuration proposée de 33 G\$ en PCAA qui était gelés en vertu d'un moratoire depuis août 2007. Dans le cadre de cette restructuration, le PCAA serait converti en billets à long terme qui correspondraient plus étroitement aux dates d'échéance des actifs sous-jacents et aux flux de trésorerie qu'ils devraient générer. Bien que des progrès importants aient été réalisés quant à la restructuration du PCAA en billets à long terme, l'autorisation finale du processus ne devrait avoir lieu qu'en mars 2008.

Ces placements ont d'abord été classés par la société comme des instruments détenus jusqu'à échéance et comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. Devant l'illiquidité et l'absence de rendement de ces instruments, une perte de valeur de 3 \$, avant impôts, a été inscrite au deuxième trimestre de 2008. La société a estimé cette perte de valeur à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Il se peut que le montant qui finira par être recouvré diffère de l'estimation. La société continue d'étudier les conséquences du défaut et les solutions qui s'offrent à elle. En outre, ces placements ont été reclassés à titre d'éléments d'actif à long terme plutôt que de trésorerie et d'équivalents de trésorerie compte tenu de l'incertitude qui entoure le moment où ils seront récupérés.

La société est d'avis qu'elle dispose de facilités de crédit suffisantes pour respecter les échéances liées à ses obligations financières et elle ne prévoit aucune incidence importante sur ses activités découlant de l'actuel problème d'illiquidité du PCAA de tiers.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture de flux de trésorerie sont classés comme un autre élément de l'actif ou du passif, le cas échéant, en fonction du calcul de leur juste valeur.

#### 7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortis- sement cumulé	Val. compt. nette au 2 février 2008
Secteur de la distribution alimentaire			
Terrains	154,5 \$	- \$	154,5 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	150,0	-	150,0
Immeubles	685,5	177,9	507,6
Matériel, appareils fixes et véhicules	2 232,8	1 422,6	810,2
Améliorations locatives	461,7	285,1	176,6
Constructions en cours	177,8	-	177,8
Actifs sous contrats de location-acquisition	96,2	39,7	56,5
	3 958,5	1 925,3	2 033,2
Secteur de l'immobilier et autres secteurs			
Terrains	23,9	-	23,9
Terrains détenus pour			

mise en valeur	52,4	-	52,4
Immeubles	141,4	53,9	87,5
Matériel	75,1	35,7	39,4
Améliorations locatives	56,2	14,4	41,8
Constructions en cours	8,3	-	8,3
Coûts d'exploitation pétrolière et gazière	82,0	20,5	61,5
	439,3	124,5	314,8
Total	4 397,8 \$	2 049,8 \$	2 348,0 \$

	Coût	Amortis- sement cumulé	Val. compt. nette au 5 mai 2007 retraité (note 1)
Secteur de la distribution alimentaire			
Terrains	152,8 \$	- \$	152,8 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	129,0	-	129,0
Immeubles	673,2	161,7	511,5
Matériel, appareils fixes et véhicules	2 012,3	1 256,7	755,6
Améliorations locatives	397,9	243,9	154,0
Constructions en cours	109,3	-	109,3
Actifs sous contrats de location-acquisition	83,1	34,5	48,6
	3 557,6	1 696,8	1 860,8
Secteur de l'immobilier et autres secteurs			
Terrains	78,8	-	78,8
Terrains détenus pour mise en valeur	26,8	-	26,8
Immeubles	377,3	102,2	275,1
Matériel	72,7	32,6	40,1
Améliorations locatives	52,4	12,1	40,3
Constructions en cours	21,8	-	21,8
Coûts d'exploitation pétrolière et gazière	78,7	13,3	65,4
	708,5	160,2	548,3
Total	4 266,1 \$	1 857,0 \$	2 409,1 \$

Val. compt.  
nette au

	Coût	Amortis- sement cumulé	3 février 2007 retraité (note 1)
Secteur de la distribution alimentaire			
Terrains	150,7 \$	- \$	150,7 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	130,1	-	130,1
Immeubles	638,7	154,0	484,7
Matériel, appareils fixes et véhicules	1 903,6	1 226,2	677,4
Améliorations locatives	361,0	235,9	125,1
Constructions en cours	193,0	-	193,0
Actifs sous contrats de location-acquisition	83,1	32,3	50,8
	3 460,2	1 648,4	1 811,8
Secteur de l'immobilier et autres secteurs			
Terrains	78,0	-	78,0
Terrains détenus pour mise en valeur	23,7	-	23,7
Immeubles	375,8	99,7	276,1
Matériel	72,1	31,0	41,1
Améliorations locatives	52,3	11,0	41,3
Constructions en cours	15,5	-	15,5
Coûts d'exploitation pétrolière et gazière	73,4	8,6	64,8
	690,8	150,3	540,5
Total	4 151,0 \$	1 798,7 \$	2 352,3 \$

#### 8. Actifs destinés à la vente

Au cours du trimestre terminé le 2 février 2008, le conseil d'administration de la société a approuvé un plan concernant la vente de 61 propriétés commerciales actuellement détenues par des filiales en propriété exclusive et qui font partie du secteur de l'immobilier (voir la note 23). Conformément au chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, les actifs et les passifs de ces propriétés ont été reclassés comme destinés à la vente.

Sont également inclus dans les actifs destinés à la vente d'autres propriétés commerciales de divers secteurs qui ont une valeur comptable nette de 62 \$. Ces actifs destinés à la vente comprennent des éléments de passif valant 6,5 \$. Les actifs sont inscrits comme pouvant être vendus à des tiers, et on prévoit que ces propriétés pourraient être vendues au cours des douze prochains mois.

#### 9. Dette à long terme

2 février 2008	5 mai 2007	3 février 2007
-------------------	---------------	-------------------

Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen de 9,3 %, échéant de 2008 à 2026	72,2 \$	155,6 \$	159,0 \$
Billets à moyen terme, taux d'intérêt de 5,8 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0	125,0
Billets à moyen terme, taux d'intérêt de 6,1 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0	175,0
Billets à moyen terme, taux d'intérêt de 7,2 %, échéant le 26 février 2018	100,0	100,0	100,0
Débiteures, taux d'intérêt moyen de 10,4 %, échéant de 2008 à 2016	82,7	88,8	89,7
Effets à payer et autres dettes à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	149,3	179,4	185,9
Facilité de crédit, taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 8 juin 2010	510,0	-	-
Facilité de crédit, taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 23 juillet 2012	485,0	-	-
Facilité de crédit, taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 8 novembre 2010	75,0	-	-
Prêts à la construction, taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	0,5	1,6	0,4
Frais de financement non amortis	(3,9)	-	-
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition, moins les intérêts théoriques	56,8	49,7	48,0
	1 827,6	875,1	883,0
Moins la tranche échéant à moins d'un an	72,2	82,5	77,3
	1 755,4 \$	792,6 \$	805,7 \$

Les nouvelles facilités de crédit (les "facilités de crédit") étaient composées d'un crédit renouvelable non garanti de 950 \$ arrivant à échéance le 8 juin 2010 (sujette à des prolongations annuelles par tranche de un an à la demande de la société) et d'un crédit non renouvelable et non garanti de 50 \$ arrivant à échéance le 30 juin 2007. Ces facilités de crédit sont assujetties à certains engagements financiers. L'intérêt sur la dette varie en fonction de la désignation du prêt (prêts à taux sur acceptations bancaires, prêts à taux préférentiels du Canada, prêts à taux de base des États-Unis ou prêts à taux LIBOR), de fluctuations des taux sous-jacents et, dans le cas des prêts à taux

sur acceptations bancaires et des prêts à taux LIBOR, de la marge applicable aux engagements financiers. Le 18 juin 2007, la société a conclu deux swaps différés de taux d'intérêt fixe. Le premier swap, au montant de 200 \$, vise une période de trois ans au taux d'intérêt fixe de 5 %. Le second swap, au montant de 200 \$, vise une période de cinq ans au taux d'intérêt fixe de 5,05 %. Les deux swaps sont entrés en vigueur le 23 juillet 2007.

Le 27 juin 2007, conformément aux modalités des facilités de crédit, Empire et Sobeys ont déposé un avis auprès des prêteurs demandant l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit de 300 \$ sur cinq ans en faveur de Sobeys à un taux d'intérêt identique à celui des facilités de crédit et selon pratiquement les mêmes modalités et conditions. Le 23 juillet 2007, Sobeys a retiré 300 \$ de la nouvelle facilité de crédit afin de verser un dividende à Empire. La société a utilisé le produit de ce dividende pour réduire sa dette liée aux facilités de crédit, et celles-ci ont donc été réduites à 650 \$. À la même date, la société a aussi transféré le second swap à Sobeys.

Le 30 juillet 2007, Sobeys a exercé une option prévue à sa nouvelle facilité de crédit afin d'en faire passer le montant de 300 \$ à 600 \$. Au même moment, Sobeys a résilié sa facilité de crédit d'exploitation de 300 \$ qui serait arrivée à échéance le 20 décembre 2010. Au 2 février 2008, un montant de 485 \$ avait été prélevé sur cette nouvelle facilité de crédit. Sobeys a également émis des lettres de crédit de 40 \$ garanties par la facilité en date du 2 février 2008.

Le 8 novembre 2007, Sobeys a établi et utilisé une nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie de 75 \$. Sa date d'échéance est le 8 novembre 2010. Le taux d'intérêt est variable et peut être lié au taux sur les acceptations bancaires, au taux préférentiel du Canada ou au taux LIBOR.

## 10. Capital-actions

### Autorisé

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en série, série 2 à dividende cumulatif, rachetables à 75 % du taux préférentiel	2 778 700
Actions privilégiées 2002, d'une valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en série	992 000 000
Actions de catégorie A, sans droit de vote, sans valeur nominale	259 107 435
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale, avec droit de vote	40 800 000

	Nombre d'actions	2 février 2008	5 mai 2007	3 février 2007
-----				
Émises et en circulation				
Actions privilégiées, série 2	264 600	6,6 \$	7,5 \$	7,5 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote	31 422 274	185,0	184,5	184,4
Actions ordinaires de catégorie B	34 322 987	7,6	7,7	7,7
-----				

	199,2	199,7	199,6
Régime d'achat d'actions des employés	(3,5)	(3,6)	(3,6)
	-----	-----	-----
	195,7 \$	196,1 \$	196,0 \$
	-----	-----	-----

Au cours de l'exercice, la société a émis 10 461 actions de catégorie A sans droit de vote (46 047 en 2007) en vertu de son régime d'achat d'actions destiné à certains cadres et employés pour un montant de 0,4 \$ (1,0 \$ en 2007). La société a également racheté aux fins d'annulation 35 400 actions privilégiées de série 2 (31 900 en 2007) pour 0,9 \$ (0,8 \$ en 2007). Dans le cadre du régime d'intéressement à long terme, 112 469 options ont été émises. Ces options permettent à leurs détenteurs d'acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au prix de 43,96 \$ l'action. Les options arrivent à échéance en décembre 2015. Au cours de l'exercice, 237 776 actions ordinaires de catégorie B ont été échangées contre 237 776 actions de catégorie A sans droit de vote.

#### 11. Revenu de placement

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.)
	-----	-----	-----	-----
Revenu de dividendes et intérêts créditeurs	0,1 \$	2,8 \$	1,1 \$	7,7 \$
Quote-part du bénéfice des sociétés comptabilisées à la valeur de consolidation	9,4	8,5	25,3	26,1
	-----	-----	-----	-----
	9,5 \$	11,3 \$	26,4 \$	33,8 \$
	-----	-----	-----	-----

#### 12. Gains en capital et autres éléments

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.)
	-----	-----	-----	-----
Gain à la vente de placements	- \$	(0,8)\$	100,9 \$	6,2 \$
Autres éléments	-	(0,4)	0,4	-
Variation de la juste valeur du PCAA de tiers canadiens (note 6)	-	-	(3,0)	-
	-----	-----	-----	-----
	- \$	(1,2)\$	98,3 \$	6,2 \$
	-----	-----	-----	-----

#### 13. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif du troisième trimestre de l'exercice 2008, soit 21,6 %, diffère du taux combiné d'imposition prévu par la loi de 32,1 %

en raison de l'incidence des variations des taux utilisés pour calculer les impôts futurs. Ces variations de taux ont entraîné une réduction nette de 5,4 \$ (2 \$ en 2007) de la charge d'impôts.

#### 14. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.) retraité (note 1)
a) Éléments sans incidence sur la trésorerie				
Amortissement	80,9 \$	65,3 \$	227,4 \$	195,4 \$
Impôts futurs	2,1	(0,2)	(3,9)	(0,8)
Amortissement des autres éléments de l'actif	1,3	1,3	4,8	5,1
Provision au titre du PCAA	-	-	3,0	-
Quote-part du bénéfice d'autres entités, moins les dividendes reçus	0,7	2,5	-	-
Part des actionnaires sans contrôle	(1,4)	5,5	11,5	33,0
Rémunération à base d'actions	-	0,2	2,2	0,7
Obligation locative à long terme	5,3	0,6	4,0	3,0
Obligations au titre d'avantages sociaux futurs	1,2	1,1	3,7	5,3
Frais de rationalisation (note 22)	(1,2)	13,2	(4,3)	13,2
	88,9 \$	89,5 \$	248,4 \$	254,9 \$
b) Autres renseignements sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés, montant net	31,5 \$	8,3 \$	77,2 \$	36,6 \$
Impôts sur le bénéfice versés, montant net	26,6 \$	63,0 \$	103,2 \$	133,0 \$

#### 15. Renseignements sectoriels

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Produits d'exploitation				

Alimentation	3 439,9 \$	3 230,7 \$	10 287,5 \$	9 788,3 \$
Immobilier				
Propriétés				
commerciales	10,7	9,7	31,3	29,2
Intersectoriel	9,3	9,0	25,8	25,5
Propriétés				
résidentielles	17,7	12,1	60,6	89,3
	37,7	30,8	117,7	144,0
Placements et autres activités	34,7	29,4	127,8	109,5
Élimination	3 512,3 (9,3)	3 290,9 (9,0)	10 533,0 (25,8)	10 041,8 (25,5)
	3 503,0 \$	3 281,9 \$	10 507,2 \$	10 016,3 \$

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Bénéfice d'exploitation				
Alimentation	68,7 \$	48,0 \$	254,7 \$	216,0 \$
Immobilier				
Propriétés commerciales	13,1	12,2	37,7	35,3
Propriétés résidentielles	9,3	5,3	35,1	36,6
Placements et autres activités	2,0	9,7	17,4	26,3
Charges du siège social	(2,4)	(2,3)	(8,5)	(7,1)
	90,7 \$	72,9 \$	336,4 \$	307,1 \$

	2 février 2008	5 mai 2007 retraité (note 1)	4 février 2007 retraité (note 1)
Actifs identifiables			
Alimentation	3 880,2 \$	3 399,9 \$	3 237,2 \$
Écart d'acquisition	1 105,9	746,5	745,9
Immobilier	4 986,1 668,8	4 146,4 609,4	3 983,1 616,5
Placements et autres activités (y compris l'écart d'acquisition de 40,1 \$; 40,1 \$ au 5 mai 2007; 40,1 \$ au 3 février 2007 )	268,4	460,0	471,9

	5 923,3 \$	5 215,8 \$	5 071,5 \$	
	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Amortissement				
Alimentation	73,5 \$	59,5 \$	204,0 \$	176,4 \$
Immobilier	1,6	1,6	5,1	5,2
Placements et autres activités	5,8	4,2	18,3	13,8
	80,9 \$	65,3 \$	227,4 \$	195,4 \$
	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.) retraité (note 1)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.) retraité (note 1)
Dépenses en immobilisations				
Alimentation	147,3 \$	104,5 \$	338,5 \$	322,9 \$
Immobilier	16,3	-	44,3	9,7
Placements et autres activités	2,6	20,0	16,3	35,0
	166,2 \$	124,5 \$	399,1 \$	367,6 \$

#### 16. Avantages sociaux futurs

Pour le troisième trimestre et le cumul de l'exercice 2008, la charge nette liée aux avantages sociaux futurs s'est élevée à 5,9 \$ et 17,4 \$, respectivement (6,1 \$ et 18,3 \$ en 2007). La charge comprenait les coûts des régimes de retraite à cotisations déterminées, des régimes de retraite à prestations déterminées, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

#### 17. Acquisition d'entreprises

Sobeys fait l'acquisition de magasins affiliés et de dossiers d'ordonnances de médicaments. Les résultats de ces acquisitions ont été inclus dans les résultats financiers consolidés de la société et comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'acquisition de certains magasins affiliés a entraîné l'acquisition d'actifs incorporels. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 à 15 ans.

	2008 (13 sem.)	2007 (13 sem.)	2008 (39 sem.)	2007 (39 sem.)
<hr/>				
Magasins affiliés				
-----				
Stocks	3,8 \$	0,1 \$	5,9 \$	3,3 \$
Immobilisations corporelles	4,3	-	4,8	2,0
Actifs incorporels	3,5	-	4,5	3,1
Écart d'acquisition	0,5	-	2,4	0,3
Autres éléments de l'actif	0,1	(0,1)	0,8	-
<hr/>				
Contrepartie en espèces	12,2 \$	- \$	18,4 \$	8,7 \$
<hr/>				
Dossiers d'ordonnances de médicaments				
-----				
Actifs incorporels	1,1 \$	- \$	2,2 \$	2,4 \$
<hr/>				
Contrepartie en espèces	1,1 \$	- \$	2,2 \$	2,4 \$
<hr/>				

Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2007, la société a fait passer sa participation dans Sobeys Inc. de 70,3 % à 72,1 % en achetant des actions sur le marché libre. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'exploitation de Sobeys étant inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de chacune des acquisitions d'actions. La contrepartie en espèces versée a été de 48,6 \$, l'écart d'acquisition a augmenté de 13 \$ et la part des actionnaires sans contrôle a diminué de 35,6 \$.

Le 12 septembre 2007, Sobeys a acquis la totalité des actifs de Thrifty Foods ("Thrifty") pour une contrepartie de 255,7 \$. Les actifs acquis comprennent 20 supermarchés à service intégral, un centre de distribution principal et une division de vente en gros sur l'île de Vancouver et dans la région du Lower Mainland, en Colombie-Britannique. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats de Thrifty étant consolidés à compter de la date de l'acquisition. La direction procède actuellement à une analyse détaillée et elle modifiera l'attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur les actifs nets acquis selon les renseignements qui lui seront fournis. L'évaluation et l'attribution des actifs incorporels ayant une durée de vie déterminée et indéterminée sont également en cours. La direction prévoit finaliser l'attribution du prix d'achat au cours du prochain trimestre de l'exercice. Par conséquent, les montants attribués aux éléments d'actif identifiables acquis et aux éléments de passif pris en charge ainsi que les résultats d'exploitation qui y sont liés différeront des montants préliminaires, et ces différences pourraient être importantes. L'attribution préliminaire du prix d'achat, laquelle tient compte de l'évaluation préliminaire de la juste valeur par la direction, s'établit comme suit :

Contrepartie	
Espèces	253,7 \$
Frais d'acquisition	2,0
	<hr/>
Contrepartie totale versée	255,7
	<hr/>

Actif net acquis	
Actif à court terme	40,7
Actif à long terme	45,0
Passif à court terme pris en charge	(44,2)
Passif à long terme pris en charge	(3,0)
	-----
Total de l'actif net acquis	38,5
	-----
Excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	217,2 \$
	-----
Attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	
Écart d'acquisition et actifs incorporels identifiables	217,2 \$
	-----
	-----

Le 27 août 2006, Sobeys a acquis la presque totalité des actifs de distribution alimentaire d'Achille de la Chevrotière Ltée et de ses sociétés affiliées ("ADL") pour une somme de 79,2 \$. Les actifs acquis comprennent 25 magasins de détail d'entreprise ou affiliés, diverses ententes d'approvisionnement en gros, ainsi que des installations de distribution à Rouyn-Noranda, au Québec. Seize des magasins affiliés sont considérés comme des EDDV, selon la politique de la société (voir la note 19). Ils ont été inclus dans les résultats consolidés de la société. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'ADL étant consolidés à compter de la date de l'acquisition. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, la direction a procédé à une analyse détaillée et des modifications ont été apportées à l'attribution préliminaire de la contrepartie excédentaire versée pour des éléments d'actif nets acquis, conformément à ce qui avait été communiqué au deuxième trimestre de l'exercice 2007. L'évaluation et l'attribution des éléments d'actif incorporels ont également eu lieu, et la somme qui leur était attribuée est passée de 21,5 \$ à 6,8 \$. Par conséquent, l'écart d'acquisition a été rajusté, passant de 21,7 \$ à 41,3 \$, pour tenir compte de l'évaluation finale d'ADL. L'attribution finale du prix d'achat, laquelle tient compte de l'évaluation de la juste valeur par la direction, s'établit comme suit :

Contrepartie	
Espèces	75,8 \$
Frais d'acquisition	3,4
	-----
Contrepartie totale versée	79,2
	-----
Actif net acquis	
Actif à court terme	28,0
Actif à long terme	27,7
Passif à court terme pris en charge	(20,0)
Passif à long terme pris en charge	(4,6)
	-----
Total de l'actif net acquis	31,1
	-----
Excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	48,1 \$
	-----
	-----
Attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	

Actifs incorporels	6,8 \$
Écart d'acquisition	41,3
	-----
	48,1 \$
	-----
	-----

#### 18. Remises consenties par les fournisseurs

La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises sur le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de référencement et d'autres remises. La société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des produits vendus, des frais de vente et d'administration et des stocks connexes, conformément aux directives du CPN-144. Certaines de ces remises sont conditionnelles à ce que la société atteigne des volumes d'achat minimums. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimums seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Au cours des 39 premières semaines de l'exercice 2008, la société a constaté une somme de 3,5 \$ (7,7 \$ en 2007) en remises au poste des bénéficiaires, là où il est probable que le niveau minimum d'achat sera atteint et où le montant de la remise peut être estimé.

#### 19. Entités à détenteurs de droits variables

Les entités à détenteurs de droits variables sont définies dans la note d'orientation concernant la comptabilité 15 ("NOC-15") comme des entités qui n'ont pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer leurs activités sans aide financière supplémentaire subordonnée ou comme des entités dont les détenteurs d'actions ne présentent pas les caractéristiques d'un intérêt financier exerçant un contrôle. La note d'orientation exige que les EDDV soient consolidées aux résultats financiers de l'entité réputée être le principal bénéficiaire des pertes prévues des EDDV et de leurs rendements résiduels prévus.

La société a désigné les entités suivantes comme des EDDV :

##### Détaillants affiliés

-----

La société a déterminé que le contrat d'affiliation de 289 magasins affiliés (271 au 5 mai 2007; 269 au 3 février 2007) fait en sorte qu'elle est réputée être leur principal bénéficiaire au sens de la NOC-15. Les résultats de ces entités ont été consolidés à ceux de la société.

##### Entente d'entreposage et de distribution

-----

La société a passé une entente avec une entité indépendante afin que celle-ci fournisse des services d'entreposage et de distribution à l'un de ses centres de distribution. En raison des dispositions de l'entente et conformément à la NOC-15, l'entité doit consolider ses résultats à ceux de la société.

#### 20. Passifs éventuels

Garanties et engagements

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, Sobeys a conclu un autre contrat de garantie. Selon les modalités de l'entente, si un détaillant affilié se trouve dans l'incapacité de respecter ses obligations locatives, Sobeys serait tenue de payer le montant le plus élevé de 5 \$ ou 9,9 % du solde de l'obligation non respectée. Au 2 février 2008, la valeur de la garantie s'établissait à 5 \$.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, Sobeys a également réduit son obligation de garantie en vertu d'un contrat précédent, la faisant passer de 100 \$ à environ 70 \$. Les modalités de cette obligation sont présentées à la note 19 du rapport annuel 2007 de la société.

#### Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par l'administration fiscale.

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada ("ARC") selon lequel celle-ci examinera à nouveau la taxe sur les produits et services ("TPS") pour les exercices 1999 et 2000. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élèverait à 13,6 \$. Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys croit qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours du deuxième trimestre de 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts ni aucune de ces pénalités dans ses résultats. En attendant la résolution de cette question, Sobeys a déposé des fonds auprès de l'ARC pour couvrir le total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a inscrit ce montant à titre de débiteurs à long terme à recevoir de l'ARC.

La société et certaines filiales font actuellement l'objet de vérifications par l'ARC et d'autres administrations fiscales provinciales pour les exercices 2001 à 2006. Voici les principaux points faisant l'objet de vérifications :

a) le traitement fiscal des gains réalisés à la vente des actions de Hannaford Bros. Co. ("Hannaford") au cours de l'exercice 2001;

b) le traitement fiscal des gains réalisés à la vente des actions de Delhaize America Inc. au cours des exercices 2001 et 2002; et

c) l'imposition du revenu tiré de certains placements immobiliers de la société pour les exercices 2003 à 2006.

Des avis de nouvelle cotisation ont été reçus concernant la vente des actions de Hannaford. Dans l'éventualité où les administrations fiscales obtiendraient gain de cause au sujet de l'opération avec Hannaford, ce qui est improbable selon la société, l'excédent du risque éventuel par rapport aux provisions établies sera d'environ 22 \$ tout au plus.

La société en a appelé des avis de nouvelle cotisation pour la vente des actions de Hannaford. La société croit que, pour l'essentiel, elle gagnera la contestation de chacune de ces cotisations. La société est également d'avis que, peu importe la décision finale relativement à ces nouvelles cotisations, celle-ci n'aura aucune incidence notable sur ses résultats parce que les

provisions établies sont adéquates à l'égard de chacune de ces questions. Si les résultats définitifs différaient sensiblement des provisions établies, le taux d'imposition effectif de la société et son bénéfice pourraient subir des répercussions positives ou négatives importantes pour la période au cours de laquelle les questions seront résolues.

La société est visée par divers litiges et réclamations dans le cours normal de ses activités d'exploitation. La direction de la société ne considère pas que le risque associé à ces litiges est important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

## 21. Opérations entre apparentés

La société loue des locaux du Fonds de placement immobilier Crombie ("FPI Crombie"). De plus, le FPI Crombie fournit des services d'administration et de gestion à la société. Les loyers sont à la juste valeur, et les charges engagées pour les services d'administration et de gestion sont établies selon le principe de recouvrement des coûts. La société détient des billets ne portant pas intérêt payables au FPI Crombie d'un montant de 21 \$.

## 22. Frais de rationalisation des activités

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, Sobeys a procédé à une rationalisation de ses fonctions administratives au Canada atlantique. Sobeys a également commencé à engager les dépenses associées à la construction d'un nouveau centre de distribution alimentaire à Vaughan, en Ontario. Ces frais sont principalement liés aux indemnités de départ versées dans les régions de l'Atlantique et de l'Ontario, ainsi qu'à la radiation d'immobilisations et de stocks. Au quatrième trimestre de l'exercice 2007, Sobeys a également enregistré des coûts de rationalisation associés à son réseau de distribution au Québec, dont une somme de 3 \$ a été reprise au deuxième trimestre de 2008 par suite de changements aux estimations de la direction concernant les coûts attendus. Au premier trimestre de l'exercice 2008, Sobeys a engagé des coûts additionnels liés à la rationalisation administrative. Comme Sobeys poursuivra ses initiatives concernant les processus d'affaires et les systèmes informatiques, elle prévoit engager d'autres coûts de rationalisation administrative pendant l'exercice 2008. La valeur monétaire de ces coûts additionnels sera quantifiée et déclarée tout au long de l'exercice 2008. Les coûts associés à la réorganisation sont inscrits comme suit à l'état des résultats à titre de coûts des produits vendus et de frais de vente et d'administration, avant impôts :

	Passif au 5 mai 2007	Coûts engagés exercice 2008 (39 sem.)	Indem- nités versées	Passif au 2 février 2008
-----				
Indemnités de licenciement				
National	- \$	1,2 \$	0,6 \$	0,6 \$
Atlantique	3,2	-	1,9	1,3
Ontario	4,6	0,5	-	5,1
Québec	4,3	(3,0)	0,5	0,8
Autres coûts	-	-	-	-
	12,1	(1,3)	3,0	7,8
Radiation d'actifs	-	-	-	-
-----				

	12,1 \$	(1,3)\$	3,0 \$	7,8 \$
	Coûts engagés exercice 2007 (52 sem.)	Coûts engagés exercice 2008 (39 sem.)	Coûts anticipés	Total des coûts engagés et anticipés
Indemnités de licenciement				
National	- \$	1,2 \$	- \$	1,2 \$
Atlantique	4,7	-	-	4,7
Ontario	5,3	0,5	-	5,8
Québec	4,3	(3,0)	-	1,3
Autres coûts	1,1	-	-	1,1
	15,4	(1,3)	-	14,1
Radiation d'actifs	3,4	-	-	3,4
	18,8 \$	(1,3)\$	- \$	17,5 \$

### 23. Événement postérieur

Le 25 février 2008, une filiale de la société a conclu avec le FPI Crombie des conventions d'acquisition en vertu desquelles elle a convenu de vendre un portefeuille de 61 propriétés commerciales pour un prix d'achat total de 428,5 \$. La société recevra un produit net en espèces d'environ 280 \$, déduction faite des frais de clôture et des coûts d'opération, du remboursement de la dette et d'un investissement supplémentaire dans les parts de société en commandite de catégorie B de Crombie Limited Partnership (parts pouvant être échangées, à raison de une pour une, contre des parts du FPI Crombie). L'investissement dans les parts de catégorie B permettra à la société de maintenir à 48,1 % sa participation dans le FPI Crombie. La vente doit être conclue le 21 avril 2008 ou aux environs de cette date. La société estime qu'elle réalisera un gain avant impôts de quelque 165 \$. Conformément aux PCGR, le gain ne sera pas constaté dans le bénéfice net. Le gain représentera plutôt une réduction de la valeur comptable de la participation de la société dans le FPI Crombie.

Dans le cadre de l'opération, Sobeys conclura de nouveaux contrats de location (les "contrats de location de Sobeys") en ce qui a trait aux locaux qu'elle occupe dans une partie des 61 propriétés commerciales. Les contrats de location de Sobeys auront des durées de 17 à 23 ans (sauf trois contrats de location qui auront une date extrême d'effet de 12 ans) (les "dates extrêmes d'effet"). Chaque contrat de location de Sobeys sera fondé sur une durée initiale de deux ans et alternera par la suite entre des périodes successives de trois ans et de deux ans jusqu'à la date extrême d'effet applicable. La date extrême d'effet peut être prolongée, au gré de Sobeys, de jusqu'à quatre autres périodes consécutives de cinq ans chacune. Le loyer minimum en vertu des contrats de location de Sobeys variera de 8 \$ à 14 \$ le pied carré, et il y aura des hausses de loyer tous les cinq ans.

L'opération décrite ci-dessus ne devrait pas avoir d'incidence notable sur le bénéfice net de la société.

### 24. Données comparatives

Les données comparatives ont été reclassées, au besoin, pour tenir compte du mode de présentation de la période visée.

Renseignements:

Paul V. Beesley,  
premier vice-président et chef des services financiers,  
(902)755-4440